

## **Sondage des familles : FORMULAIRE DE Pré-ENGAGEMENT**

### **Voyage facultatif à Paris, les 7 et 8 avril 2022**

#### **Pré-engagement :**

- J'accepte les modalités du séjour à Paris.
- Le coût du voyage sera de l'ordre de 70.00€, avec la possibilité de payer en plusieurs fois si besoin.
- **Je m'engage à régler** par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du collège ou en espèces (intendance à Céaucé ou secrétariat à Passais) **la somme de 70€ avant le 23 février.**

**J'ai bien noté qu'en cas de désistement à mon initiative, je ne pourrai prétendre au remboursement des sommes engagées par l'établissement.**

Je déclare être informé qu'en cas d'annulation pour motif médical (présentation d'un certificat médical obligatoire), seul ce document pourra servir à l'octroi d'un remboursement selon les closes d'assurance annulation du voyageur. Le montant du remboursement qui me sera accordé par l'assurance annulation dépend des barèmes applicables en fonction de la date de survenance de la maladie, ou de l'accident, par rapport à la date de départ prévue. Le collège ne pourrait être tenu pour responsable en cas de pénalité retenue par la compagnie d'assurance.

Je suis également informé **qu'en cas de désistement pour convenance personnelle, je ne pourrai prétendre à aucun dédommagement.**

#### **Rappel de la charte des voyages:**

*J'ai noté que si le nombre de participants à ce voyage n'atteint pas 80 % des élèves de 3<sup>e</sup>, ce séjour sera annulé. Les sommes versées seront donc intégralement remboursées. Dans le coupon réponse, je valide mon engagement à la charte des voyages votée et adoptée au CA du 05/07/2021.*

*J'ai noté qu'à l'issue du voyage scolaire, un bilan financier sera effectué et que si le reliquat par personne du voyage :*

- Est égal ou supérieur à 8€, ce reliquat me sera remboursé sans que j'ai à en faire la demande et je joins à cet effet un relevé d'identité bancaire ou postal – ce reliquat pourra cependant être utilisé afin d'apurer une créance de restauration
- Est inférieur à 8€, je pourrai demander à être remboursé de ce reliquat ; si je n'en ai pas effectué la demande dans les trois mois suivant la fin du voyage, ce reliquat pourra être affecté par le Conseil d'Administration à une autre sortie du collège René Goscinny.

**Pour effectuer ce séjour, un pass sanitaire ainsi qu'une pièce d'identité est obligatoire.**

✂ -----  
**Coupon Réponse à remettre au secrétariat de Céaucé ou Passais, le 8 décembre au plus tard**

Je soussigné(e) (nom, prénom) : \_\_\_\_\_

Responsable légal de (nom, prénom de l'enfant) : \_\_\_\_\_

Élève de la classe de 3<sup>e</sup> : \_\_\_\_\_

**Déclare me pré-engager à inscrire mon enfant pour le voyage facultatif à Paris les 7 et 8 avril 2022 et accepter donc les termes de l'engagement définitif décrit ci-dessus au moment du Conseil d'Administration du 05/07/2021**

**Déclare accepter la totalité des termes de la charte des voyages adoptée au CA du 05/07/2021**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature des responsables légaux

## Petit aperçu du programme :

Afin de renforcer la liaison collège-lycée, et dans le cadre des « Cordées de la Réussite », un projet pédagogique a été mis en place avec le lycée Auguste Chevalier (Domfront). Les élèves de 3<sup>e</sup>, et du lycée (2nde/1ere/Terminale option histoire des arts + Terminale spécialité HGGSP) ont alors la possibilité de se rendre à Paris les 7 et 8 avril.

En plus de renforcer cette liaison collège-lycée, l'objectif est de susciter chez nos élèves curiosité et appétence pour des formations ambitieuses. L'intérêt est aussi de renforcer l'ouverture culturelle de nos élèves, avec la visite du Louvre et la découverte de l'Opéra Bastille.

### \* Le jeudi 7 avril 2022 :

- 6h30 : départ en bus.
- petit-déjeuner fourni par les familles
- 11h : balade / jeu de piste par groupes (mélangeant collégiens et lycéens) dans Paris pour voir les principaux monuments.
- pique-nique (fourni par les familles)
- visite du Lycée Louis Le Grand et présentation des différentes formations
- repas dans un fast-food
- 19h30 : représentation à l'opéra Bastille (« Cendrillon », par Jules Massenet).
- nuit dans un hôtel \*\*\*

### \* Le vendredi 8 avril 2022 :

- petit-déjeuner buffet à l'hôtel
- arrivée au Musée du Louvre
- 13h45 : déjeuner buffet au restaurant
- départ → retour dans la soirée